

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*Département du Gard***PROCES VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE D'AUJARGUES****du lundi 04 mai 2026 à 20h30**Membres afférents : **15**Membres en exercice : **15**Membres ayant pris part à la délibération : **15**Membres présents : **15**

L'an deux mil vingt-six, le quatre du mois de mai, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aujargues, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.

Présents : Messieurs CANDELON Thomas, CHLUDA Bernard, FAYON Adrien, GLOAGUEN Yvon, GUILLAUME Daniel, LAVEILLE Roland, POLGE Jérémie, REVERDY Bertrand, Mesdames BARON Aurélie, BOTELLA Morgane, GASTE Françoise, LE HINGRAT Emmanuelle, MARTINEZ Dominique, TSITSICHVILI Danièle, VERVOITTE, Martine,

Procuration**Date de convocation****24/04/2026****Date d'affichage****24/04/2026****Secrétaire de séance : Emmanuelle LE HINGRAT****Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2026**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Les délibérations du 13 avril 2026 ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la Préfecture le 14 avril 2026,
- Le Procès-Verbal du 13 avril 2026 a été envoyé par voie numérique aux conseillers municipaux le 24 avril 2026 et sera affiché et mis en ligne dans la semaine suivant son approbation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 13 avril 2026.

Objet : Désignation d'un élu en charge des questions de défense

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit désigner un correspondant Défense qui aura vocation à servir de relais d'information entre le Ministère de la Défense et les administrés afin d'assurer et de développer le lien Armée/Nation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

Madame Emmanuelle LE HINGRAT 1^{ère} Adjointe au Maire

Objet : Désignation d'un élu en charge du CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aujargues adhère au CNAS. A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) la représentent au sein des instances du CNAS. Il y a lieu de délibérer pour désigner l'élu pour le mandat 2026 à 2032.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres présents et représentés :

Madame Martine VERVOITTE 3^{ème} Adjointe au Maire

La déléguée agent étant Madame Fabienne CASSASSUS, Adjoint Administratif

Objet : Mise en place du CCAS

Le Maire propose la mise en place d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) . Les centres communaux sont conçus pour veiller à la bonne accessibilité des aides sociales en général et pour prendre des initiatives au niveau local **afin de lutter contre l'exclusion et soutenir les populations les plus fragiles**. Sur ce point, sa compétence se limite donc au seul territoire de la commune.

Le CCAS, facultatif pour les communes de moins de 1500 habitants, est composé d'un **Président** (Le Maire de la commune) et **un Conseil d'Administration** (formé à parité de conseillers municipaux et de personnes nommées par le maire, compétentes dans le domaine de l'action sociale)

Le Conseil d'Administration décide des orientations et des choix de la politique sociale locale. Le financement du CCAS est assuré en grande partie par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un CCAS composé :

- d'un Président : Monsieur CHLUDA Bernard,
- d'un Conseil d'Administration formé de :
- Madame VERVOITTE Martine, Adjointe au social, au scolaire et aux animations,
- Madame MARTINEZ Dominique, Conseillère Municipale
- Madame BOTELLA Morgane, Conseillère Municipale
- Monsieur CARRIER Jean Michel, Président de l'Association « Entraide et Loisirs »
- Monsieur DUSSAUT Gérard,
- Monsieur JOLY Gérard

Objet : Listes des personnes proposées pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du Maire, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. Domiciliée à Aujargues.

Les candidatures suivantes sont proposées :

-Patrick DORIAN, né le 07/08/1958, domicilié à Aujargues : 35, Avenue des Cévennes. -Emmanuelle LE HINGRAT, née le 21/05/1968, domiciliée à Aujargues : 4 Route de Junas. -Anne-Françoise MAJAULT, née le 17/12/1964, domiciliée à Aujargues : 11 Route de Junas. -Dominique MARTINEZ, née le 27/12/1958, domiciliée à Aujargues : 19 Rue des Resclausades. -Martine VERVOITTE, née le 27/07/1958, domiciliée à Aujargues : 5 Rue du Four -Daniel BARGETON, né le 08/02/1951, domicilié à Aujargues : 11 Rue du Tambourinaire. -Jeanne BRUN, née le 30/08/1953 domiciliée à Aujargues : 3 impasse du Clos du Roy - Mireille BERT, née le 22/10/1950, domiciliée à Aujargues : 13 rue de la calade - Corine FOLLANA, née le 03/03/1964 domiciliée à Aujargues : 45B rue de la République Myriam -GRISARD, née le 08/02/1955 domiciliée à Aujargues : 8 Impasse des Muriers -Michel MOYROUD, né le 29/04/1951, domicilié à Aujargues : 16 Bis Avenue des Cévennes	-Frédéric PETIT, né le 17/08/1966, domicilié à Aujargues : 7 Chemin des Prés -Alain LOPEZ, né le 05/12/1958, domicilié à Aujargues : 14 Rue de la Lavande -Denis LA ROCCA, né le 31/08/1954, domicilié à Aujargues : 2 Rue des Romarins - Paul DURI, né le 02/05/1948, domicilié à Aujargues : 62 Rue de la République -Thierry COMPEYRON, né le 18/02/1967, domicilié à Aujargues : 10, Avenue des Cévennes. -Hubert BOISSIERE, né le 19/11/1951, domicilié à Aujargues : 21, Rue des Resclausades. . -Daniel MONTEL, né le 12/09/1948, domicilié à Aujargues : 11, Rue des Resclausades. - Régine CHLUDA, née le 12/07/1959, domiciliée à Aujargues : 1, Chemin de Fontanès. -Michel TASA, né le 16/02/1951, domicilié à Aujargues : 1, Chemin Tras-Le-Four. -Roland LAVEILLE, , né le 12/12/1959, domicilié à Aujargues : 18, Rue des Chênes verts - Lucien MUTTER, né le 24/06/1949, domicilié à Aujargues, Chemin des Combes - La Terre qui chante. - Michel FOSSE, né le 07/05/1942, domicilié 41, Chemin de la Roquette à 30250 Villevieille (Gard). -Vincent MOULIN né le 16/05/1974, domicilié 8 Rue de la Portette à 30250 Villevieille (Gard)
---	--

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur Départemental des Finances Publiques,

AUTORISE Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision,

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre la présente à Monsieur Le Préfet du Gard.

Objet : Attribution d'une subvention à l'Association « Faites des Métiers d'Art » pour l'organisation de la journée des métiers d'art et du savoir-faire

Monsieur le Maire expose,

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : articles 9-1 et 10,

Vu la délibération 2026-04-09 en date du 13/04/2026 portant adoption du budget primitif communal 2026,

Vu la demande de subvention formulée par Monsieur Alexandre MESSEGUER, Président de l'Association «Faites des Métiers d'Art»,

Considérant que l'Association « Faites des métiers d'art » a pour objectif principal de transmettre une passion, un art, un métier et permettre à chacun de s'essayer aux différentes matières et encourager la curiosité et la créativité du jeune public,

Considérant que son action phare est l'organisation annuelle d'une journée métiers d'art et savoir-faire sur la commune,

Compte tenu de l'intérêt que représente la journée des métiers d'art et du savoir-faire pour l'animation communale,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'attribution d'une subvention de 1000,00€ à l'association « Faites des Métiers d'Art » pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le versement de cette subvention.

Demande de subvention au titre des amendes de Police

Monsieur Roland LAVEILLE, 2^{ème} adjoint, rappelle que la commune d'Aujargues souhaite améliorer la sécurité des déplacements piétons et mettre en place des aménagements pour faire ralentir la vitesse. Trois points d'amélioration ont été relevés :

- Rue de la République au droit de l'école, les riverains en face de l'arrêt de bus, se sentent en insécurité lorsqu'un bus est en stationnement, car les véhicules doublant celui-ci, frôlent alors les façades des maisons.

- La mise en place de potelets à mémoire de forme posés devant les entrées riveraines face à l'arrêt de bus de l'école va éloigner les véhicules, cela afin de sécuriser la sortie des riverains et de faire ralentir le passage des voitures.

- Rue de la République, au droit de la zone commerciale, le stationnement anarchique génère des problèmes de circulation et peut mettre en danger les usagers.

- La réalisation d'un parking en épis devant le pôle restauration permettra de résoudre ce problème.

- Rue des Resclausades, la commune souhaite sécuriser cette voie.

- La création d'une écluse avec des sens de priorité permettra de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser les sorties des riverains, de sécuriser les stationnements présents dans l'emprise du projet, de sécuriser la sortie des piétons et des cycles depuis le chemin piétonnier rejoignant la Rue des Romarins.

Le coût total du projet est de 48 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'amélioration de la sécurité des rues de la République et des Resclausades et autorise Monsieur Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police afin de financer ces travaux.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 21h15

Délibérations adressées en Préfecture via ACTES le 06 mai 2026
Délibérations réceptionnées par la Préfecture via ACTES le 06 mai 2026
Publication le 29 mai 2026 0 , le PV sera affiché en mairie le 08/06/ 2026
